

**Nom du produit:** EFFIGO\* Herbicide**Date de révision:** 2012/11/22**Date d'impression:** 22 Nov  
2012

Dow AgroSciences S.A.S. vous encourage à lire cette Fiche de Données de Sécurité en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

## Section 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### 1.1 Identificateurs de produit

**Nom du produit**

EFFIGO\* Herbicide

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées**

Produit phytosanitaire

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ**

Dow AgroSciences S.A.S.  
Une filiale de The Dow Chemical Company  
Marco Polo, Bâtiment B  
B.P. 1220  
790 Avenue du Docteur Donat  
ZAC du Font de l'Orme 1  
06254 MOUGINS CEDEX  
France

Information aux clients:

(0) 493 95 60 00

[SDSQuestion@dow.com](mailto:SDSQuestion@dow.com)

### 1.4 NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE

**Contact en cas d'urgence, 24 h sur 24:**

0033 388 736 000

**Contact local en cas d'urgence:**

00 33 388 736 000

ORFILA: 01.45.42.59.59

## Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Xn	R20	Nocif par inhalation.
Xi	R41	Risque de lésions oculaires graves.
	R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon les Directives CE

#### Symbole de danger:

Xn - Nocif

#### Risques particuliers:

R20 - Nocif par inhalation.

R41 - Risque de lésions oculaires graves.

R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Conseils de prudence:

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

S39 - Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

## 2.3 Autres Dangers

Pas d'information disponible.

## Section 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélange

Ce produit est un mélange.

No.-CAS / No.-CE / Index	No REACH	Quantité	Composant	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
<b>No.-CAS</b> 6365-62-4 <b>No.-CE</b> Not available	—	39,2 %	MCPA Olamine	Acute Tox., 4, H302 Acute Tox., 4, H312 Acute Tox., 4, H332 Aquatic Acute, 1, H400 Aquatic Chronic, 1, H410
<b>No.-CAS</b> 57754-85-5 <b>No.-CE</b> 260-929-4	—	4,0 %	Sel de monoéthanolamin e du clopyralid (* )##	Non classé.
<b>No.-CAS</b> 69029-39-6 <b>No.-CE</b> Polymère	—	< 5,0 %	Alkoxylate d'alkylphénol	Eye cor/irr, 2, H319 Aquatic Chronic, 2, H411
<b>No.-CAS</b> 1570-64-5 <b>No.-CE</b> 216-381-3 <b>Index</b> 604-012-00-2	—	< 1,0 %	4-chloro-o-crésol; 4-chloro-2- méthylphénol	Acute Tox., 3, H331 Skin Corr., 1A, H314 Aquatic Acute, 1, H400

No.-CAS / No.-CE / Index	Quantité	Composant	Classification 67/548/CEE
<b>No.-CAS</b> 6365-62-4 <b>No.-CE</b> Not available	39,2 %	MCPA Olamine	Xn: R20/21/22; N: R50/53
<b>No.-CAS</b> 57754-85-5 <b>No.-CE</b> 260-929-4	4,0 %	Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*)##	Non classé.
<b>No.-CAS</b> 69029-39-6 <b>No.-CE</b> Polymère	< 5,0 %	Alkoxyolate d'alkylphénol	Xi: R36; N: R51, R53
<b>No.-CAS</b> 1570-64-5 <b>No.-CE</b> 216-381-3 <b>Index</b> 604-012-00-2	< 1,0 %	4-chloro-o-crésol; 4-chloro-2-méthylphénol	T: R23; C: R35; N: R50

## Composant(s) volontairement divulgué(s).

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Voir la section 16 pour le texte complet des phrases R.

## Section 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

**Conseils généraux:** Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

**Inhalation:** Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

**Contact avec la peau:** Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement.

**Contact avec les yeux:** Laver immédiatement et sans arrêt à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de laver. Consulter un médecin rapidement, de préférence un ophtalmologiste. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.

**Ingestion:** Appeler immédiatement le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui donner à boire un verre d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir sauf si le Centre Antipoison ou le médecin le demande. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

À l'exception des informations présentées au paragraphe «Description» de la section «Premiers secours» (ci-dessus) et des indications concernant les soins médicaux immédiats à apporter, ainsi que le traitement spécial nécessaire (ci-dessous), aucun autre symptôme ni aucun autre effet ne sont envisagés.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. Obtenir rapidement une consultation, préférablement auprès d'un ophtalmologiste. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

## Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux:** Certains composants de ce produit peuvent se décomposer au cours d'un incendie. La fumée peut contenir des composants non identifiés qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Composés phénoliques. Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

**Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion:** Ce produit ne brûlera pas tant que l'eau ne se sera pas évaporée. Les résidus peuvent brûler.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Techniques de lutte contre l'incendie:** Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté.

**Équipement de protection pour les intervenants:** Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

## Section 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Évacuer la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Seul le personnel formé et correctement protégé peut participer aux opérations de nettoyage. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

## Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Manipulation

**Manipulation générale:** Garder hors de la portée des enfants. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Ne pas ingérer. Éviter tous contacts avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Bien se laver après manipulation. Tenir le contenant fermé. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Entreposage / Stockage

Stocker dans un endroit sec. Stocker dans le contenant d'origine. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Veillez consulter l'étiquette du produit.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

Aucune limite établie

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection personnelle

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

**Protection de la peau:** Porter des vêtements de protection propres, à manches longues.

**-Protection des mains:** Lorsqu'un contact prolongé ou fréquemment répété risque de se produire, porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel (« latex »). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé (« EVAL »). Chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »). Viton. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés.

**AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**Protection respiratoire:** Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. En présence de brouillards dans l'air, porter un appareil de protection respiratoire filtrant anti-aérosols homologué. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols, type AP2.

**Ingestion:** Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains avant de fumer ou de manger.

### Mesures techniques

**Ventilation:** Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique	Liquide
Couleur	Brun
Odeur	Légère
Seuil olfactif	Aucune donnée d'essais disponible
pH	7,4 (@ 1 %) CIPAC MT 75
Point de fusion	Sans objet
Point de congélation	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'ébullition (760 mm Hg)	Aucune donnée d'essais disponible.
Point d'éclair - coupelle fermée	> 100 °C <i>Setaflash, coupelle fermée, ASTM D3278</i>
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable aux liquides
Limites d'inflammabilité dans l'air	<b>Inférieure:</b> Aucune donnée d'essais disponible <b>Supérieure:</b> Aucune donnée d'essais disponible
Tension de vapeur	Aucune donnée d'essais disponible
Densité de vapeur (air = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Densité (H <sub>2</sub> O=1)	1,166
Solubilité dans l'eau (en poids)	Aucune donnée d'essais disponible
Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow)	Aucune donnée disponible pour ce produit. Voir la section 12 pour des données sur les composants.
Température d'auto-inflammation	Aucun(e) en-dessous de 400°C
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité dynamique	5,57 mPa.s @ 40 °C <i>OCDE 114</i>
Viscosité cinématique	Aucune donnée d'essais disponible
Propriétés explosives	Non
Propriétés comburantes	Non

### 9.2 Autres informations

Densité du liquide	1,14 g/cm <sup>3</sup> <i>OECD 109</i>
Tension superficielle	40,9 mN/m @ 25 °C <i>Méthode A5 de la CE</i>

## Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Voir la Section 7 «Entreposage».

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation ne se produira pas.

**10.4 Conditions à éviter:** À des températures élevées, certains composants de ce produit peuvent se décomposer. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

**10.5 Substances incompatibles:** Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides. Bases. Oxydants.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Chlorure d'hydrogène. Oxydes d'azote. Phénoliques.

## Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Ingestion

Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

Comme produit: DL50, rat, mâle 2.719 mg/kg

##### Risque d'aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### Cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit: DL50, rat > 2.000 mg/kg

Pas de mortalité à cette concentration.

##### Inhalation

Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir. Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).

Comme produit: La CL50 n'a pas été déterminée.

##### Domage oculaire / irritation des yeux

Peut provoquer une grave irritation des yeux. Peut provoquer de légères lésions cornéennes. Peut provoquer une altération permanente de la vision, même la cécité.

##### Corrosion / irritation de la peau

Essentiellement, un bref contact ne provoque pas d'irritation cutanée.

##### Sensibilisation

###### Peau

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

###### Respiratoire

Les données pertinentes ne sont pas disponibles.

##### Toxicité à doses répétées

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Reins. Foie. Sang. Testicules.

##### Toxicité chronique et cancérogénicité

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Clopyralid. Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

##### Toxicité pour le développement

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Le clopyralid a provoqué des malformations congénitales chez les animaux de laboratoires, mais seulement à des doses excessives qui étaient très toxiques pour la mère. Aucune malformation congénitale n'a été observée chez les animaux exposés à des doses plusieurs fois supérieures à celles prévues lors d'une exposition normale. Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales. Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère.

##### Toxicité pour la reproduction

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

**Toxicologie génétique**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats principalement négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats principalement négatifs.

**Toxicologie des composants - MCPA Olamine**

<b>Inhalation</b>	Comme produit: La CL50 n'a pas été déterminée.
-------------------	--

<b>Inhalation</b>	Pour un ou des produits semblables: CL50, 4 h, Aérosol, rat > 6,36 mg/l
-------------------	---

**Toxicologie des composants - Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*)**

<b>Inhalation</b>	Comme produit: CL50, 4 h, Brouillards, rat > 2,6 mg/l
-------------------	---

<b>Inhalation</b>	Concentration maximale pouvant être atteinte..
-------------------	--

**Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1 Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 entre 10 et 100 mg/L pour les espèces les plus sensibles). Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg).

**Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons**

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en statique, 96 h: > 95,0 mg/l

**Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques**

CE50, Daphnia magna, Essai en statique, 48 h, immobilisation: > 98,2 mg/l

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Inhibition du taux de croissance, 72 h: 74 mg/l  
 CE50r, lemna minor, inhibition de la croissance de la biomasse, 7 jr: > 22,2 mg/l

**Toxicité pour toutes espèces sur le sol**

DL50 par voie orale, Colinus virginianus (Colin de Virginie): 1517 mg/kg poids corporel.  
 DL50 par voie orale, Apis mellifera (abeilles): 180,5 ug/abeille  
 DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles): > 200 ug/abeille

**Toxicité pour les organismes résidant dans le sol**

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), 14 jr: 747 mg/kg

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Données pour le composant: MCPA Olamine

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique  
 Dans des conditions aérobies de laboratoire, la biodégradation est inférieure aux limites détectables (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène < 2,5 %). Le taux de biodégradation dans le sol et/ou dans l'eau peut augmenter avec l'accoutumance.

Données pour le composant: Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*)

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Clopyralid. Ce produit ne devrait se dégrader que très lentement (dans l'environnement). Il ne passe pas les tests OCDE/CEE de dégradation rapide.

Données pour le composant: Alkoxyate d'alkylphénol

En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Données pour le composant: 4-chloro-o-crésol; 4-chloro-2-méthylphénol

Aucune information pertinente n'a été trouvée.

**Photodégradation indirecte par les radicaux OH**

Constante de vitesse	Demi-vie atmosphérique	Méthode
	32 h	



### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Données pour le composant: **MCPA Olamine**

**Bioaccumulation:** Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Données pour le composant: **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*)**

**Bioaccumulation:** Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Clopyralid. Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Données pour le composant: **Alkoxyate d'alkylphéno**

**Bioaccumulation:** Étant donné le taux de solubilité relativement élevé dans l'eau, aucune bioconcentration ne devrait se produire. Peut mousser dans l'eau.

Données pour le composant: **4-chloro-o-crésol; 4-chloro-2-méthylphéno**

**Bioaccumulation:** Bioconcentration potentielle faible (BCF inférieur à 100 ou Log Pow supérieur à 7).

### 12.4 Mobilité dans le sol

Données pour le composant: **MCPA Olamine**

**Mobilité dans le sol:** Aucune donnée trouvée.

Données pour le composant: **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*)**

**Mobilité dans le sol:** Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Clopyralid., Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Données pour le composant: **Alkoxyate d'alkylphéno**

**Mobilité dans le sol:** Pas de données disponibles.

Données pour le composant: **4-chloro-o-crésol; 4-chloro-2-méthylphéno**

**Mobilité dans le sol:** Potentiel élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 50 et 150).

**Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc):** 124 - 645 **Constante de la loi d'Henry (H):**  $1,1 \times 10^{-6}$  atm\*m<sup>3</sup>/mole

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Données pour le composant: **MCPA Olamine**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Données pour le composant: **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*)**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Données pour le composant: **Alkoxyate d'alkylphéno**

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Données pour le composant: **4-chloro-o-crésol; 4-chloro-2-méthylphéno**

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

### 12.6 Autres effets néfastes

Données pour le composant: **MCPA Olamine**

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Données pour le composant: **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*)**

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Données pour le composant: **Alkoxyate d'alkylphéno**

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Données pour le composant: **4-chloro-o-crésol; 4-chloro-2-méthylphéno**

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur. Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

## Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR/RID

#### 14.1 Numéro ONU

Sans objet

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: NON RÉGLEMENTÉ

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet

#### 14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement basée sur les données disponibles

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Conditions spéciales: Donnée non disponible

Numéro d'identification du danger: Donnée non disponible

### ADNR / ADN

#### 14.1 Numéro ONU

Sans objet

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: NON RÉGLEMENTÉ

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet

#### 14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement basée sur les données disponibles

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

### IMDG

#### 14.1 Numéro ONU

Sans objet

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: NOT REGULATED

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet

#### 14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement basée sur les données disponibles

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Numéro SME: Sans objet

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Sans objet

**ICAO/IATA****14.1 Numéro ONU**

Sans objet

**14.2 Nom d'expédition des Nations Unies**

Désignation exacte pour l'expédition: NOT REGULATED

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Sans objet

**14.4 Groupe d'emballage**

Sans objet

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Sans objet

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible

**Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS)**

Les composants de ce produit figurent dans l'inventaire EINECS ou en sont exemptés.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour un usage adéquat et sécuritaire de ce produit, veuillez consulter les conditions d'utilisation stipulées sur l'étiquette.

**Section 16. AUTRES DONNÉES****Mention de danger dans la section 3 «Composition/Informations sur les composants»**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Phrases de risques dans la section Composition**

	Non classé.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R23	Toxique par inhalation.
R35	Provoque de graves brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Révision**

Numéro d'identification: 55239 / 3015 / Date de création 2012/11/22 / Version: 4.0

Code DAS: EF-251

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

*Dow AgroSciences S.A.S. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette Fiche de Données de Sécurité de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date de révision mentionnée ci-dessus. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération des sources d'information comme par exemple des Fiches de Données de Sécurité (FDS) propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsables et ne pouvons pas être tenu pour responsables des FDS obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une FDS provenant d'une source extérieure, ou si vous craignez que votre FDS ne soit pas à jour, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.*